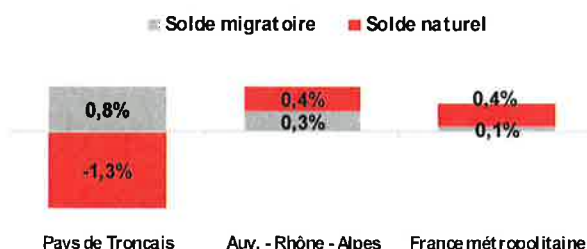


Rapport d'orientations budgétaires 2019

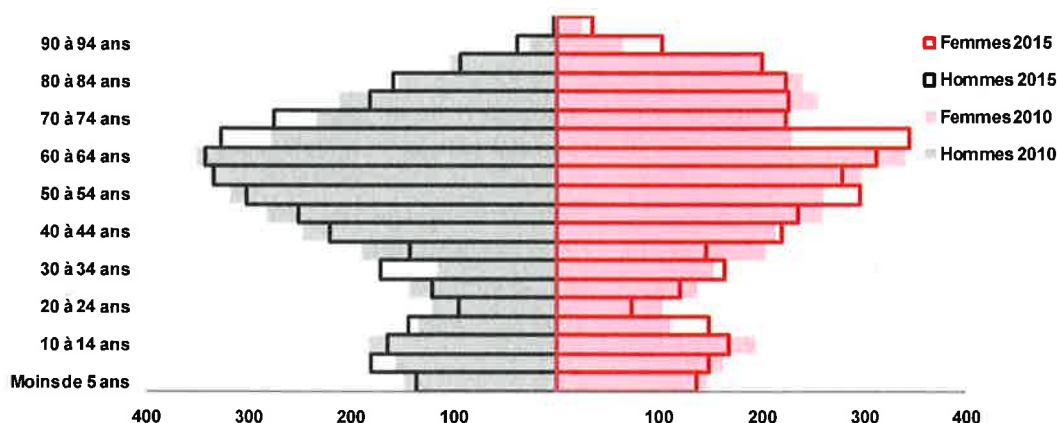
I – Éléments de contexte démographique, social, économique, budgétaire.

A – Déclin et vieillissement.

La communauté de communes regroupe 15 communes et 7 695 habitants (15 hab / km²) et appartient donc aux « campagnes à faible densité ». Sa population décline de manière continue depuis 40 ans (-38,5 % entre 1968 et 2015 / -2,6 % entre 2009 et 2015). Ce déclin s'explique par un solde naturel très négatif (-1,3 % / an entre 2009 et 2015, soit en moyenne 150 décès par an pour 50 naissances) tandis que le solde migratoire est positif (+0,8 % / an sur la même période). En moyenne, au cours des dernières années, la population diminue donc de 0,5 % / an (Source : INSEE, RGP 2015).



La pyramide des âges de la communauté de communes montre le vieillissement accentué de la population.

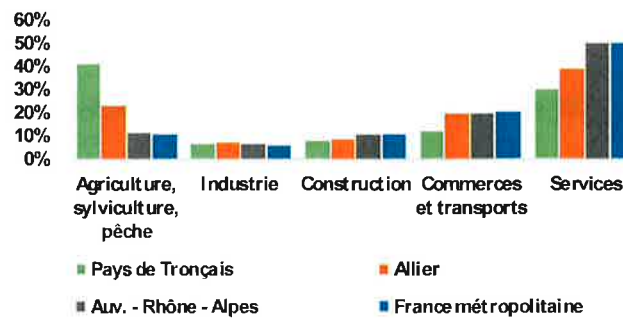


Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent un tiers de la population. Les personnes âgées de plus de 75 ans représentaient 17 % de la population en 2015 (13 % dans l'Allier et 9 % en France).

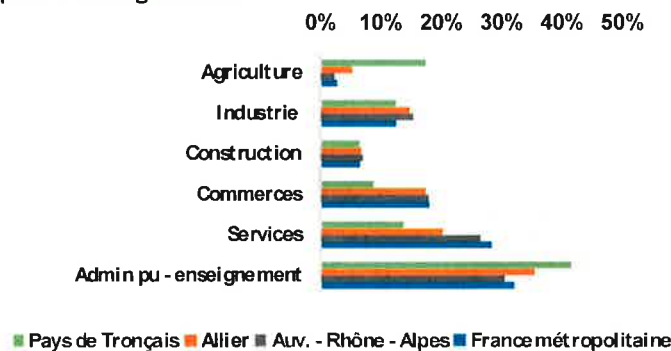
B – Entreprises, emploi, chômage, revenu et santé.

En 2018, le Pays de Tronçais comptait 1 089 établissements enregistrés dans le répertoire SIRENE de l'INSEE, dont 40 % relevaient du secteur agricole et sylvicole. En 2017, 82 établissements ont fermé et 79 ont été créés.

ROB 2019 – annexe à la délibération n°2019-01



En termes d'emploi, 41 % des emplois présents sur le territoire relèvent de la catégorie administration publique ou enseignement.



Le territoire compte environ 2 900 actifs. En décembre 2017, le territoire comptait 558 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, et près de 40 % d'entre eux avaient plus de 50 ans.

Le revenu moyen par foyer fiscal était de 18 407 € en 2016, contre 21 761 € pour l'Allier et 27 425 € pour la région. En 2016, 30 % des foyers fiscaux du Pays de Tronçais payaient l'impôt sur le revenu contre 45 % au niveau national (Source DGFIP, 2016). En 2017, on totalisait 384 foyers dont le revenu était constitué entre 50 et 100 % de prestations sociales (Source : Caf.data, 2017).

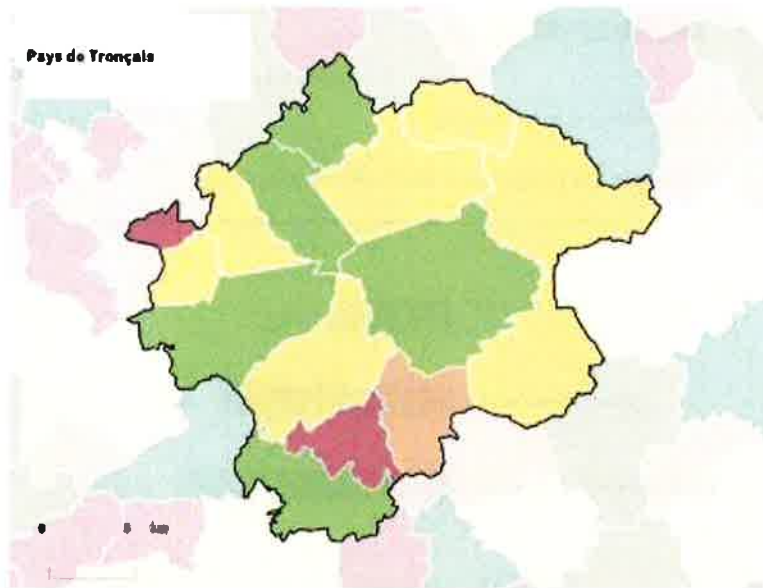
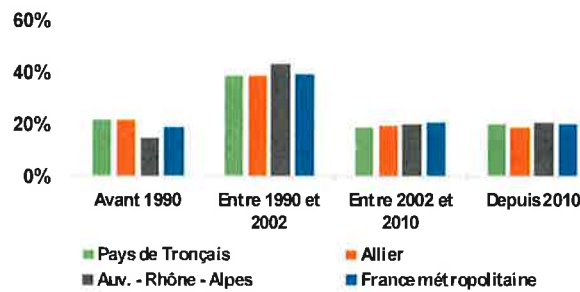
En 2016, la part des bénéficiaires de la CMU complémentaire parmi les assurés du Régime général de la Sécurité sociale était de 8,6 %. En 2016, 27,5 % des assurés du Régime général de la Sécurité sociale étaient en affection longue durée. En 2017, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé était de 320, soit 84 bénéficiaires pour 1 000 personnes de 20-64 ans contre 45 dans l'Allier et 29 au niveau national (Source : Caf.data, 2017).

Ainsi, notre territoire se caractérise par une économie dominée par l'agriculture en terme d'établissement et par le secteur public en terme d'emploi. Le taux de chômage demeure à un niveau élevé, tout comme le nombre de bénéficiaires de la CMU et de l'AAH. Enfin, les revenus de la population restent bien en-deçà des moyennes départementale et nationale.

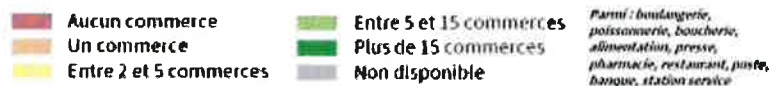
C – Vie locale et associative.

La vie associative connaît une réelle dynamique sur le territoire avec, au 1^{er} février 2018, 6 associations pour 1 000 habitants contre 4 dans l'Allier et au niveau national. Au 1^{er} février 2018, 22 % des associations présentes sur le territoire avaient été créées avant 1990, contre 17 % en France (Source : Répertoire National des Associations).

ROB 2019 – annexe à la délibération n°2019-01



Nombre de commerces de proximité par commune



Source : Base permanente des équipements, INSEE 2017

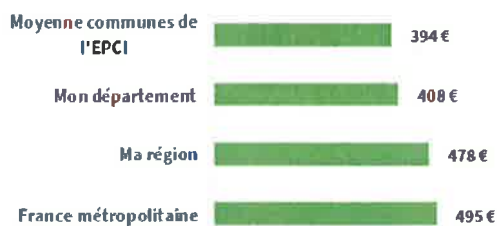
D – Finances locales.

Depuis 2010, les communes ont transféré à la communauté de communes des compétences essentielles dans la vie quotidienne des habitants : déchets ménagers en 2010, voirie (470 km) et école (14 écoles dans 10 communes) en 2013, logement social, zones d'activités, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier en 2017. Ces compétences sont venues s'ajouter à celles qu'exerçaient déjà la communauté de communes, dont le tourisme (promotion et équipements). En lien avec ces compétences transférées, la communauté de communes présente ainsi un coefficient d'intégration fiscale de 0,52 en 2017, ce qui en fait l'établissement public de coopération intercommunale le plus intégré de l'Allier avec la communauté de communes du Pays de Lapalisse.

Globalement, en Pays de Tronçais, la pression fiscale exercée sur la population, le niveau de dette par habitant et les charges de personnel par habitant en 2017 se révèlent inférieurs aux moyennes départementale et nationale.

ROB 2019 – annexe à la délibération n°2019-01

Impôts locaux par habitant (population DGF) en 2017



Source : Ministère de l'Economie et des finances, 2017

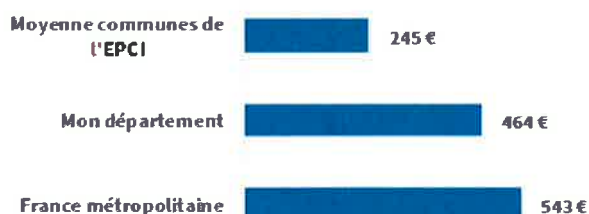
Dette par habitant en 2017



Dette totale de la collectivité : 5 850 415 €

Source : Ministère de l'Economie et des finances, 2017

Charges de personnel par habitant en 2017



Source : Ministère de l'Economie et des finances, 2017

En définitive, notre territoire traverse depuis des décennies de réelles difficultés comme l'illustrent les indicateurs démographiques et socioéconomiques rappelées ci-dessus. Ces difficultés sont telles que les politiques d'aménagement et d'équipement mises en œuvre par les communes et la communauté de communes depuis des années ne permettent pas de les surmonter.

Les études du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET, ex DATAR) confirment l'amplification du décrochage des campagnes à faible densité. **L'Allier fait partie de la dizaine de départements français qui vont encore perdre de leur population d'ici 2040.** Dans ce contexte, la DATAR a publié, au début des années 2010, une étude intitulée *Territoires 2040, aménager le changement*. S'agissant des territoires comme le nôtre, cette étude propose 5 scénarios dont 3 nous concernent plus particulièrement :

- **le repli communautaire** : retour du rural au sens traditionnel du terme avec la sédentarité, les cultures destinées à la consommation locale, la déprise agricole ;
- **la plate-forme productive** : notre territoire fournit les bio-ressources (éolien, photovoltaïque, méthanisation, etc.), et compensations carbone aux villes et se spécialisent dans une mono fonction productive ;
- **le système territorial entreprenant** : scénario le plus complexe à mettre en œuvre car inscrit dans une forte concurrence entre les territoires, il consiste à profiter du rejet du mode de vie des grandes villes, en suscitant l'intérêt des entrepreneurs, qui grâce à leur capital relationnel et au développement des communications parviennent à promouvoir des marques territoriales et à développer des filières commerciales (aliments, produits culturels, etc.). C'est la raison pour laquelle une réflexion a été engagée sur la marque territoriale et qu'une offre de stage a été publiée en janvier. Au-delà, la mise en œuvre de ce scénario nécessitera des moyens humains en ingénierie que notre territoire ne possède pas.

Le niveau satisfaisant des indicateurs relatifs aux finances locales (impôts, dette, charge de personnel) montre que nos collectivités disposent de quelques marges de manœuvre qu'il convient de consolider à l'échelle du Pays de Tronçais, **en renforçant l'intégration intercommunale** plutôt que de continuer à agir individuellement comme depuis des décennies.

I – Le fonctionnement.

L'année 2018 constituait le 5^{ème} exercice comptable complet suite aux transferts des compétences.

A – Le bilan 2014/2017.

1 – Les soldes intermédiaires de gestion.

Les résultats (soldes intermédiaires de gestion) communiqués dans ce rapport sont susceptibles de correction à la marge dans l'attente de l'ajustement définitif des comptes avec le Trésor public.

Repères	Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018
A	Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 752 728	4 959 413	4 642 811
B	Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023	537 743
C	Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 893 701	4 038 390	4 105 068
D	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 505 720	3 557 416
E	Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155	4 555
F	Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798	12 528
G	Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673	11 373
H	Epargne brute	251 873	616 669	409 169	515 355	528 306
I	Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359	52 697
J	Epargne nette	246 344	588 502	377 785	460 996	475 609
K	Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 798	1 084 798
L	Capacité de désendettement		1,1	1,6	1,1	2,1
M	Taux d'épargne brute	7%	16%	11%	13%	13%

Epargne brute H = C – D + E – F – G

Epargne nette J := H – I

Capacité de désendettement : L = K / H. C'est le nombre d'année nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne

Taux d'épargne brute : M = H / C. C'est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de calculer la part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement, donc la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne.

Les résultats comptables de la communauté de communes sont positifs mais fluctuent d'une année à l'autre. Sur les 5 années, de 2014 à 2017, l'épargne brute moyenne s'élève à 466 398 €.

La capacité de désendettement reste d'un très bon niveau : il faut seulement 2 ans pour dégager l'épargne nécessaire au remboursement de la dette. Par conséquent, la communauté de communes dispose encore d'une réelle marge de manœuvre dans ce domaine bien qu'elle ait emprunté 600 000 € en 2018.

2 – Les dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
chapitre 011 - charges à caractère général	633 529	715 710	751 870	851 518	739 161

chapitre 012 - charges de personnel	940 135	1 048 133	1 067 175	1 093 001	1 104 521
chapitre 014 - atténuation de produits	434 442	130 427	142 441	141 517	144 236
chapitre 65 - autres charges de gestion courante	1 346 844	1 305 498	1 488 548	1 399 197	1 553 569
chapitre 66 - frais financiers	2 169	2 872	13 576	11 673	11 373

Les charges à caractère général ont diminué de 13 % (- 112 357 €) entre 2017 et 2018. Cela tient principalement à la diminution de 3 postes, l'article 611 – prestations de service – qui fluctue de plus ou moins 35 000 € tous les ans, en lien avec l'organisation de la classe de neige. Les dépenses de voirie (article 615231) ont diminué de 55 837 € principalement en raison du coût réduit du bouchage de nid de poule (26 280 € au lieu de 60 000 € en 2017), mais avec un résultat peu satisfaisant. Enfin, la réduction des dépenses de maintenance explique ce recul des charges à caractère général.

Les dépenses de personnel ont légèrement progressé en raison de l'augmentation du volume horaire de deux agents, en septembre 2017 (qui a donc porté sur seulement 4 mois en 2017 mais sur l'année entière en 2018), et du recrutement de Patrice Galloy le 1^{er} septembre 2018.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont restées stables. En revanche, **les autres charges de gestion courante** ont progressé de 154 372 € (+ 11 %), en raison de l'augmentation des contributions au SICTOM de Cérilly (+ 53 495 € en lien avec l'augmentation du tarif de la REOM voté en 2018 par le comité syndical), au SMAT (+ 37 000 € en lien avec le désengagement financier du Département) et au Syndicat de voirie d'Ygrande (+ 56 787 €) en raison de la prise en compte du système biennuel des subventions départementales.

3 – Les recettes de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
chapitre 70 – Produits des services	736 965	749 499	817 783	800 568	858 710
chapitre 73 – Impôts et taxes	2 361 338	2 591 696	2 598 498	2 748 548	2 771 774
chapitre 74 – Dotations et participations	466 532	419 754	419 611	434 353	448 810
chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798	12 528

Les produits des services augmentent en lien avec la hausse de REOM. Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent de 0,8 % en lien avec l'évolution des bases fiscales arrêtée par la Loi de Finances, et la légère hausse du produit de la CVAE.

Les dotations et participations progressent de 3 % principalement en raison de la perception d'une fraction du FCTVA en fonctionnement (29 950,74 €).

B – Les perspectives 2019.

Les pages qui suivent ont pour objectif de vous présenter le projet de budget 2019 afin de pouvoir le modifier en fonction de vos remarques avant le vote prévu le 21 mars.

1 – Evolution des charges.

Par rapport au budget primitif 2018, le montant des crédits inscrits au chapitre 011 sera en hausse de 210 à 220 000 €. En effet, l'année 2019 est marquée par l'intégration du SMAT à la communauté de communes. Cela engendre nécessairement une augmentation des dépenses, et particulièrement des

charges à caractère général (de l'ordre 100 000 €). Par ailleurs, il faut tenir compte des évolutions spécifiques à la communauté de communes :

- les charges liées à l'accueil de loisirs sur une année entière (et pas seulement sur 4 mois comme en 2017), d'où + 10 000 € ;
- la classe de neige (35 000 €),
- la nécessité éventuelle de louer des structures modulaires (salles de classe, sanitaire) pendant la durée des travaux à l'école de Hérisson (45 000 €),
- la nécessité de consacrer davantage de moyens aux petites réparations de voirie qu'en 2018 (+ 30 000 €).

S'agissant des charges de personnel, elles correspondent au montant inscrit au budget 2018 (1 150 100 €) augmentées du coût salarial de Patrice Galloy (présence sur 12 mois au lieu de 4).

Les chapitres 014 (atténuations de produits) et 65 (autres charges de gestion courante) seront impactés par le transfert des remboursements versés aux SICTOM du chapitre 65 au chapitre 014, à la demande de la trésorerie. Globalement, le montant alloué à ces deux chapitres diminue en raison de la suppression de la subvention versée au SMAT, qui était inscrite au chapitre 65. Le chapitre 66 (charges financières) progresse en raison de l'emprunt de 600 000 € contracté en 2018 (+ 6 500 € d'intérêts), et de l'absorption du SMAT (+ 2 000 € d'intérêt). Bien évidemment, l'absorption du SMAT se traduit par une augmentation des dotations aux amortissements (de l'ordre de 80 000 €)

Au total, le projet de budget 2019 devrait contenir 4 830 500 € de dépenses de fonctionnement dont 4 315 000 € de dépenses réelles qui se répartiraient comme suit :

- charges à caractère général : 1 155 400 €
- charges de personnel : 1 196 000 €
- atténuations de produits : 979 000 €
- autres charges de gestion : 684 242 €
- charges financières : 26 000 €
- charges exceptionnelles : 10 000 €
- dépenses imprévues : 284 258 €.
-

Bien entendu, ces chiffres ne sont pas précis à l'€ près, et sont susceptibles d'évoluer d'ici le vote du budget en mars.

2 – Les recettes de fonctionnement.

Le montant total de DGF est fixé à 26,9 Md€ en 2019, globalement identique à 2018. L'année 2019 est marquée par la réforme de la dotation d'intercommunalité avec plusieurs faits marquants :

- intégration des contributions pour le redressement des finances publiques (et maintien des prélèvements sur la fiscalité le cas échéant) ;
- une seule enveloppe pour toutes les catégories (suppression de la DGF bonifiée des CC à FPU ;
- nouveau critère supplémentaire de répartition : le revenu par habitant ;
- modifications du CIF : plafonné à 0,6 ; prise en compte des AC négatives, notamment ;
- plusieurs mécanismes de garanties ;
- un tunnel d'évolution de 95 % / 110 %.

Cette réforme de la dotation d'intercommunalité sera sans grande conséquence sur l'évolution de notre dotation qui devrait augmenter d'environ 10 000 € mais, par prudence, le budget sera construit en référence au montant perçu en 2018.

S'agissant de la fiscalité, aucune augmentation des taux n'est envisagée. La Loi de Finances fixe une revalorisation des valeurs locatives en 2019 de 2,2 % pour les locaux d'habitation, locaux industriels, etc.. Ce taux est égal à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2017 et novembre 2018. Elle fixe également une revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels caractérisée par une mise à jour permanente sur la base de l'évolution des loyers du marché, cette mise à jour entraînant a priori une baisse des bases fiscales en 2019. L'impact de cette mesure reste difficile à évaluer sur notre territoire.

Le montant global du FPIC est maintenu à 1 milliard mais cela ne présage en rien des évolutions individuelles.

Au total, les recettes de fonctionnement du budget 2019 s'établiraient à 4 830 500 € alimentées comme suit :

☐ produits des services (REOM et services scolaires et extrascolaires) :	821 000 €
☐ impôts et attributions de compensation :	2 770 000 €
☐ dotations et subventions :	424 500 €
☐ excédent de fonctionnement reporté :	815 000 €

II – L'investissement.

A – Le bilan 2014/2018.

Dépenses opérations d'investissement	2014	2015	2016	2017	2018
	814 224 €	671 084 €	1 211 286 €	1 177 789 €	1 665 811 €

En 2018, 1 665 811 € d'investissement ont été réalisés. Si on ajoute les restes à réaliser, c'est-à-dire les travaux engagés mais pas encore terminés, ou terminés après le 15 décembre 2018 (483 103 €), **le montant total des investissements s'élève à 2 148 914 €, ce qui constitue une 3^{ème} année consécutive de fort investissement.** Les principales réalisations (hors restes à réaliser) ont été les suivantes :

– forges de Tronçais :	24 540 €
– forêt d'exception :	71 523 €
– Subventions aux communes :	18 382 €
– Achat véhicule :	12 500 €
– Ecoles (Couleuvre, St Bo, Valigny) :	511 049 €
– Voirie travaux :	628 298 €
– Voirie matériel :	10 395 €
– Ecole mobilier et informatique :	32 962 €
– Accueil de loisirs :	117 746 €
– Equipements touristiques :	15 408 €

B – Les perspectives 2019/2020.

Pour 2019, les opérations qui vous seront proposées au budget figurent dans le tableau ci-après (avec le détail des dépenses et des recettes). **L'effort d'investissement serait encore plus important qu'en 2018.** En cette dernière année pleine du mandat, la Présidente souhaite solder les opérations en cours (gros travaux dans les écoles, forêt d'exception, randonnée, aménagement de l'entrée des forges). Dans le même temps, les communes ne sont pas oubliées, d'où un effort conséquent, avec la prévision d'attribuer 10 fonds de concours de 12 000 € à nos communes. Nécessairement, après de tels efforts, l'année 2020 devra marquer une pause nette en matière d'investissement, sous peine de gager le prochain mandat.

La variable d'ajustement sera le recours à l'emprunt. Avec le niveau d'épargne brute actuel, l'encours de dette de la communauté de communes pourrait atteindre 2 000 000 € pour une capacité de désendettement de 5 ans (seuil considéré par les spécialistes comme normal). Comme indiqué dans le ROB 2018, le niveau d'épargne brute devrait se réduire aux environs de 300 000 € d'ici la fin du mandat. En conséquence, il conviendrait de limiter le montant de la dette à 1 800 000 € au 31 décembre 2020. Actuellement, l'endettement de la communauté de communes s'élève à 1 132 102 € en capital et elle devra rembourser 110 105 € d'intérêt d'ici 2033.

Le projet de budget qui vous sera soumis en mars devrait comporter un volume d'investissement de 2 569 000 € d'opérations nouvelles (hors restes à réaliser). Ces opérations seront les suivantes :

<input type="checkbox"/> Ecole de Hérisson :	710 000 €
<input type="checkbox"/> Voirie :	640 000 €
<input type="checkbox"/> Aménagement de l'entrée des forges et consolidations :	324 000 €
<input type="checkbox"/> Forêt d'exception :	275 000 €
<input type="checkbox"/> Chemins de randonnée, Pépit, PPCO ¹ :	165 000 €
<input type="checkbox"/> Subventions aux communes (10 dossiers) :	120 000 €
<input type="checkbox"/> Ecoles informatique :	110 000 €
<input type="checkbox"/> Travaux supplémentaires écoles Couleuvre, St Bo, Valigny :	65 000 €
<input type="checkbox"/> Installation de jeux à Champ Fossé et travaux urgents :	60 000 €
<input type="checkbox"/> Travaux non programmés dans les écoles :	30 000 €
<input type="checkbox"/> Voirie matériel :	20 000 €
<input type="checkbox"/> Aides aux entreprises :	20 000 €
<input type="checkbox"/> Voirie signalétique :	15 000 €
<input type="checkbox"/> Aménagement toilettes ALSH à la demande PMI :	10 000 €
<input type="checkbox"/> Matériel de bureau et informatique :	5 000 €

Elles seront financées par notamment des subventions (1 083 000 €), l'emprunt (700 000 €), le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et les amortissements (495 000 €), et le FCTVA (315 000 €). Ainsi, il vous est proposé d'approuver ce rapport d'orientations budgétaires 2019.

¹ PPCO : parcours permanent de course d'orientation

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Dépenses	Propositions nouvelles	Reportis globales	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reportis	Propositions globales
0303 - SITE TRONCAIS LES FORGES	324 000	4 320	328 320		189 000	15 549	204 549
21318 - Autres bâtiments publics		4 320	4 320	1321 - Etats et établissements nationaux	94 500		94 500
2135 - Instal.géné..agencements.aménagements des construc	324 000		324 000	1322 - Régions		15 549	15 549
				1323 - Départements	94 500		94 500
08001 - Matériel de bureau et informatique	5 000	0	5 000		0	0	0
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000		5 000				
11001 - Forêt patrimoine	275 000	120 363	395 363		183 137	0	183 137
2145 - Consts sur sol d'autrui-instal.géné.agence.aménage.	275 000	120 363	395 363	1321 - Etats et établissements nationaux	90 886		90 886
				1323 - Départements	92 251		92 251
12004 - Subventions équipt versées aux communes	120 000	63 881	183 881		0	0	0
204112 - Bâtiments et installations		12 000	12 000				
2041412 - Bâtiments et installations	120 000	51 881	171 881				
1604 - Ecoles travaux ST B C V	65 000	119 101	184 101		0	299 213	299 213
2041412 - Bâtiments et installations	30 000		30 000	1321 - Etats et établissements nationaux		123 392	123 392
21731 - Bâtiments publics	35 000	119 101	154 101	1322 - Régions		81 321	81 321
				1323 - Départements		94 500	94 500
1701 - Voirie Travaux	0	1 339	1 339		0	0	0
21751 - Réseaux de voirie		1 339	1 339				
1702 - Voirie matériel	0	254	254		0	0	0
2041412 - Bâtiments et installations		254	254				
1704 - Ecoles Braize - Le Brethon - Le Vilhain	0	0	0		0	28 996	28 996
				1321 - Etats et établissements nationaux		28 996	28 996
1801 - Voirie travaux	0	56 258	56 258		0	133 801	133 801
21751 - Réseaux de voirie		56 258	56 258	1323 - Départements		133 801	133 801
1802 - Voirie matériel	0	26 160	26 160		0	0	0
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques		26 160	26 160				
1804 - Ecole Hérisson	710 000	55 367	765 367		500 000	0	500 000
21731 - Bâtiments publics	710 000	55 367	765 367	1321 - Etats et établissements nationaux	312 500		312 500
				1322 - Régions	123 120		123 120
				1323 - Départements	64 380		64 380
1805 - Ecoles mobilier et informatique	0	3 550	3 550		0	0	0
2184 - Mobilier		3 550	3 550				
1806 - Accueil de loisirs	10 000	2 239	12 239		0	36 000	36 000
21731 - Bâtiments publics	10 000		10 000	1323 - Départements		18 000	18 000
21735 - Instal.géné..agencements.aménagements des construc		2 239	2 239	1328 - Autres		18 000	18 000

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
1807 - Equipements touristiques	60 000	14 040	74 040					0	9 360	9 360
2031 - Frais d'études	60 000	14 040	74 040	1312 - Régions					5 850	5 850
				1313 - Départements					3 510	3 510
1808 - Ecoles travaux divers	0	6 652	6 652					0	0	0
21731 - Bâtiments publics		6 652	6 652							
1809 - Aides entreprises	0	9 580	9 580					0	0	0
20422 - Bâtiments et installations		9 580	9 580							
1901 - Voirie	640 000	0	640 000					130 000	0	130 000
21751 - Réseaux de voirie	640 000		640 000	1323 - Départements				130 000		130 000
1902 - Voirie matériel	20 000	0	20 000					0	0	0
204141 - Biens mobiliers, matériel et études	20 000		20 000							
1903 - Voirie signalétique	15 000	0	15 000					0	0	0
2152 - Installations de voirie	15 000		15 000							
1904 - Ecole mobilier informatique	110 000	0	110 000					56 000	0	56 000
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	110 000		110 000	1311 - Etat et établissements nationaux				34 000		34 000
				1313 - Départements				22 000		22 000
1905 - Ecoles travaux divers	30 000	0	30 000					0	0	0
21731 - Bâtiments publics	30 000		30 000							
1906 - Aides aux entreprises	20 000	0	20 000					0	0	0
20422 - Bâtiments et installations	20 000		20 000							
1907 - Chemins de randonnée	165 000	0	165 000					25 000	0	25 000
2051 - Concessions et droits similaires	15 000		15 000	1323 - Départements				25 000		25 000
21713 - Terrains aménagés autres que voirie	150 000		150 000							
TOTAL OPERATIONS	2 569 000	3 052 103	3 028 103	TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 083 137			522 919		1 606 056
				1641 - Emprunts en euros	700 000			700 000		700 000
TOTAL NON INDIVIDUALISE	0	0	0	TOTAL RECETTES	700 000			700 000		700 000
TOTAL EQUIPEMENT (20, 21, 23)	2 545 000	483 103	3 028 103	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQPT	1 783 137			522 919		2 306 056
001 - Déficit d'investissement reporté	210 655		210 655	021 - Virement de la section de fonctionnement	522 863			522 863		522 863
1641 - Emprunts en euros	110 000		110 000	024 - Produits des cessions d'immobilisations	88 000			88 000		88 000
				10222 - FCTVA	315 000			315 000		315 000
				1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	170 839			170 839		170 839
				2764 - Créances sur pers. droit privé	5 000			5 000		5 000
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	320 655	0	320 655	TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 073 839			0		1 073 839
TOTAL INVESTISSEMENT	2 896 792	483 103	3 379 895	TOTAL INVESTISSEMENT	2 856 976			522 919		3 379 895

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 003-240300558-20190207-D201901-DE